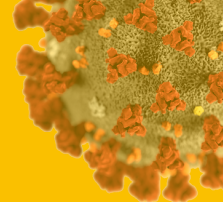




VACCINATION COVID-19

par le service de santé au travail



ELARGISSEMENT DE LA CIBLE VACCINALE

L'APST41 propose, dans le cadre de la stratégie vaccinale définie par les autorités sanitaires, de vacciner avec le vaccin AstraZeneca (dans la limite et en fonction des doses disponibles) :

les salariés/employeurs volontaires âgés de 55 ans et plus



La vaccination nécessite le consentement éclairé préalable du travailleur volontaire, qui pourra se rapprocher lui-même de son service de santé au travail.

La vaccination par les professionnels de santé du Service de Santé au Travail doit être proposée aux salariés, mais ces derniers gardent la possibilité de se faire vacciner par leur médecin traitant.



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Le salarié doit prendre contact auprès de l'APST41



📞 02 54 52 86 56

du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00

✉ vaccinocovid@apst41.fr

Suivez-nous sur :

